

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

Date de la convocation et de l'affichage : 16 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Routier, Maire.

Présents : Michel Routier, Frédéric Cardot, Benoist Delargilliére, Audrey Harrel, Éric Bonnot, Pierre Bailleux, Sophie Hardiville.

Absents représentés : Yves Demazeux (pouvoir Frédéric Cardot), Josette Gentien (pouvoir à Michel Routier)

Absents : Matthieu Carpentier.

Quorum : **6** ; Nombre de présents : **7** ; Nombre de votants : **9**

Monsieur Frédéric Cardot est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024
- 2- Adhésion au service SEPAC (Suivi Energétique du Patrimoine de la Collectivité)
- 3- SE60- Candidature de la Commune de Pierrefitte en Beauvaisis A l'Appel à Projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SE60
- 4- Rapports 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif (SPANC) de la CAB
- 5- Orientations budgétaires 2025
- 6- Présentation du dossier d'arrêt du projet PLUi-HM de la CAB

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2- Adhésion au service SEPAC (Suivi Energétique du Patrimoine de la Collectivité)

Délibération n° 2025/01

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune de Pierrefitte en Beauvaisis adhère depuis le 26/10/2011, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux. Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le SE60 afin que la commune soit accompagnée dans le suivi des consommations énergétiques et des programmes d'actions associés sur le patrimoine communal. Dans le cadre de cette convention, le Syndicat réalisera notamment pour le compte de la commune le suivi annuel des consommations d'énergie du patrimoine et présentera un rapport annuel de bilan des consommations, incluant un ensemble des préconisations actualisées pour réaliser des économies financières et/ou d'énergie, ainsi que pour optimiser la gestion de l'énergie. A la demande de la commune et en lien avec ses projets énergétiques, le Syndicat accompagnera la commune sur des missions complémentaires de diagnostics et de conseils techniques. Monsieur le Maire présente les modalités d'intervention du SE60 (cf. convention cadre jointe relative au suivi des consommations énergétiques et des programmes d'actions associés sur le patrimoine communal). La contribution aux frais de fonctionnement du Syndicat est fixée pour notre collectivité à 500€ par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le projet de convention. S'engage à respecter les conditions fixées dans la convention cadre ci-annexée. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la convention.

3- SE60- Candidature de la Commune de Pierrefitte en Beauvaisis A l'Appel à Projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SE60

Délibération n° 2025/02

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune adhère depuis le 26/10/2011, et du suivi énergétique auquel la commune a décidé d'adhérer ce jour (voir délibération N°1 ci-dessus), le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par les études préalables prises en charge par le SE60 ayant permis à la commune de prioriser et d'identifier des opportunités de travaux. Monsieur le Maire présente les modalités de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) et propose aux membres du Conseil Municipal de candidater à cet Appel à Projet dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école et la bibliothèque.

Suite à la réalisation des diagnostics préalables, l'estimation des travaux énergétiques éligibles (hors actualisations et révisions des prix) est de 97 150,08 € HT

Dans le cadre de cette aide, il précise que si le projet de la Commune est éligible, elle peut bénéficier d'une subvention correspondant entre 10 à 30% du montant HT des postes de rénovation énergétique, et plafonnée de 15 000 € à 50 000 € par projet selon le bouquet de travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite une aide financière au SE60 dans le cadre de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SE60, s
- S'engage à respecter les conditions du règlement de l'Appel à Projet 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- S'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide.

- Note que le SE60 collectera et mutualisera les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SE60

4- Rapports 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif (SPANC) de la CAB

Délibération n° 2025/03

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur conseil, qui prend acte, les différents rapports sur l'assainissement (ou l'eau potable) dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Les présents rapports 2023 concernent :

1. la compétence assainissement non collectif sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. la compétence assainissement collectif sur le périmètre de 31 des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
3. la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif des 30 communes de la CAB,

Les rapports 1 et 2 exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif et non collectif.

Le rapport 3 est produit par le délégataire chaque année et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports ont été présentés au conseil communautaire du 12 décembre 2024. Ils ont également été examinés par la commissions consultative des services publics locaux du 19 novembre 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement de l'année 2023 pour lesquels aucune observation n'est exprimée.

5- Orientations budgétaires 2025

Les principaux programmes d'équipements retenus pour établir le budget 2025 sont :

- Le traitement des eaux pluviales rue Beaudette pour des travaux estimés à 20 000€. Nous avons sollicité la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour un accompagnement technique et financier.
- Le programme d'aménagement pluriannuel de nos chemins ruraux pour des travaux estimé à 15 000€
- La réhabilitation et la mise aux normes de l'école et de la bibliothèque. Le coût des travaux est estimé à 900 000€ TTC avec un montant de subventions auprès de tous nos partenaires financiers en cours de finalisation pour 555 220 € HT.

6- Présentation du dossier d'arrêt du projet PLUi-HM de la CAB

Ce dossier de présentation est disponible sur : <https://plui.beauvaisis.fr>

La séance est clôturée à 21h30.

Le Maire de Pierrefitte en Beauvaisis
Michel Routier



Affichage dans le cadre de la mairie le : **26 mars 2025**

Publication sur le site internet de la commune le : **site en construction**